

## **La Plateforme EMERJANCE : la transversalité. Un levier pour adapter les prestations aux besoins des personnes accompagnées**

**Engagée depuis plus de 50 ans pour soutenir les personnes en situation de handicap, ou de vulnérabilité et les aidants, la Fondation Casip-Cojasor propose des solutions adaptées et innovantes en réponse aux attentes de ses bénéficiaires.**

Anticiper, se transformer, s'évaluer, optimiser ses ressources pour mieux servir les personnes accompagnées, tel est parti pris en 2018 avec la création de la Plateforme EMERJANCE, (**Espaces Mutualisés d'Écoute et de Ressources pour les Jeunes, les Aidants, et les Nouveaux candidats favorisant l'accès à la Citoyenneté et l'Entraide mutuelle**). Ce service relève le défi de la mixité des populations accueillies : adultes en situation de handicap, majeurs protégés, tuteurs familiaux, proches aidants, dans un lieu unique à Paris 10ème. Elle complète l'offre déjà existante au sein du pôle PRAC (Pôle Ressource Autonomie et Citoyenneté) qui comprend en plus des six services regroupés au sein d'EMERJANCE, un foyer d'accueil médicalisé, un foyer de vie et un foyer d'hébergement tous situés dans le 20ème.

### **Un lieu unique : des pratiques d'accompagnements plus transversales pour un parcours de l'utilisateur plus fluide**

La plateforme EMERJANCE a été conçue à partir de la notion de parcours. L'idée d'être un guichet unique, est de pouvoir accompagner les personnes et leurs proches aidants à différents stades de leur vie pour éviter toute forme de rupture de parcours.

La plateforme de services coordonnés a permis :

- Aux équipes de se connaître (rôles, métiers, difficultés rencontrées), ouvrant de nouvelles perspectives sur la résolution de situations en commun avant rupture du parcours ;
- Une meilleure fluidité de l'information principalement au travers d'échanges informels au sein des locaux, permettant de repérer des situations fragiles de l'un ou de l'autre côté, et d'orienter l'utilisateur vers une nouvelle prestation de la plateforme.

La plateforme a également permis un travail en transversalité au sein du PRAC, avec par exemple des séjours en commun avec les foyers et le SAVS Centre Lionel. Certaines situations complexes peuvent désormais être traitées sous l'angle de la coopération entre les différents services.

Le regroupement a également permis de favoriser la souplesse dans le parcours de l'utilisateur. Des réorientations entre les services se font donc en fonction de l'évolution des besoins. L'autodétermination des jeunes a également été renforcée : par exemple, au sein d'iMAJ, ils deviennent forces de proposition sur les ateliers éducatifs et sont libres de s'inscrire aux ateliers qu'ils veulent. Également, la dynamique impulsée par iMAJ a permis une plus grande inclusion des personnes accompagnées, avec le développement d'activités et de partenariat en milieu ordinaire.

Par ailleurs, avec la mise en place de SAFIRH (service d'aide aux aidants) et de l'ALTF (dispositif de soutien aux tuteurs familiaux), les proches des personnes accompagnées bénéficient aujourd'hui d'un soutien psychologique, éducatif et administratif indispensables à la fluidité du parcours de la personne accompagnée.

De façon générale, le regroupement sur un même lieu de l'ensemble des prestations de services est très appréciée des bénéficiaires, qui retrouvent ainsi potentiellement le mandataire judiciaire et le coordinateur de parcours qui l'accompagnent.

### **Le développement de partenariats favorisant l'inclusion et le parcours des personnes accompagnées**

La mise en place de la plateforme ont permis de développer davantage de partenariats dans le secteur du handicap et dans le milieu ordinaire. Par exemple :

- La collaboration avec la mairie du 10ème arrondissement de Paris, avec la participation à des olympiades permettant de faire connaître et dé-stigmatiser le handicap par le biais d'activités (course de fauteuils roulants, parcours à l'aveugle, etc.) ;
- Le partenariat avec l'Association Française des aidants pour mettre en place des prestations « café des aidants », et le Collectif « Je t'Aide », pour participer à la promotion des droits des aidants au niveau national.

L'expertise de la plateforme est par ailleurs reconnue par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

**Favoriser le pouvoir d'agir, l'autodétermination, l'accès à la citoyenneté, l'inclusion, tels sont les nouveaux outils pour accompagner les personnes**

**en difficultés différemment, et leur donner la possibilité de trouver enfin leur place dans la société.**

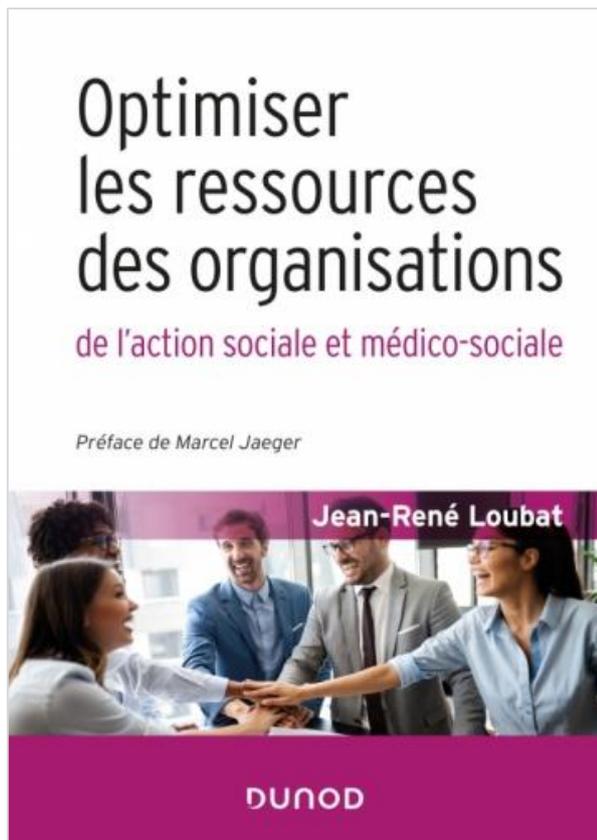
Cette nouvelle façon de concevoir l'accompagnement des personnes en situation de handicap est désormais mis en exergue dans le nouvel ouvrage de Jean-René Loubat, sociologue expert de l'action sociale et médico-sociale : « Optimiser les ressources des organisations de l'action sociale et médico-sociale », ainsi que par l'équipe projet de l'ANAP (Agence Nationale de la Performance) chargée d'évaluer 12 expérimentations de plateformes de services coordonnés au niveau national entre 2019 et 2020. Ces deux ouvrages prennent en exemple le travail réalisé sur la plateforme EMERJANCE.

Leurs publications sont disponibles sur le site de l'ANAP : « Handicap : Réinventer l'offre médico-sociale » ([anap.fr](http://anap.fr)).

Même s'il est vrai que la crise sanitaire liée à la COVID 19 a bouleversé profondément le secteur sanitaire, social, médico-social, ainsi que l'ensemble de la société, il paraît plus que jamais impérieux de redonner le pouvoir aux personnes fragilisées, par le choix des prestations dont ils pourraient bénéficier. Mais cette équation ne sera possible qu'à condition de transformer progressivement les modalités d'accompagnement par des solutions plus agiles, et décloisonnées.

Par Corinne BENZEKRI,  
Directrice du PRAC





Article paru dans le Journal #4 de la Fondation Casip-Cojasor, sorti en DEC 2020